



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service départemental de la
Communication interministérielle

DOSSIER DE PRESSE OPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE VACANCES EN DRÔME

2500 actions de contrôle des services de l'État tout l'été pour protéger les Drômois et les touristes

Septembre 2019

L'Opération interministérielle vacances (OIV)

La période estivale constitue un moment privilégié et un temps fort de la consommation et du tourisme. Elle présente un enjeu individuel pour les consommateurs-estivants, et un enjeu collectif pour l'économie et l'emploi en France, notamment dans les départements touristiques comme la Drôme.

L'Opération Interministérielle Vacances (OIV) est destinée à renforcer le contrôle des activités touristiques et estivales.

Ce dispositif a pour but d'assurer la sécurité des consommateurs dans les domaines alimentaires et non alimentaires, de prévenir ou de faire cesser les pratiques déloyales, abusives ou délictueuses qui portent préjudice aux estivants et à l'économie touristique.

Sous l'autorité du Préfet, les services de L'État effectuent des contrôles ciblés dans le cadre de cette opération, sur leurs secteurs propres, mais également à l'occasion d'opérations communes et coordonnées.

Participent à l'OIV :

- la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ;
- la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) ;
- l'unité territoriale Drôme de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- les forces de l'ordre : Gendarmerie et Police Nationale.

Trois secteurs prioritaires de contrôle ont été identifiés pour 2019 (hébergement de plein air et offre en ligne, activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs, services de restauration dans les zones à forte densité touristique) mais l'action des services de l'État a été au-delà.

Les services de l'État en action tout l'été pour protéger les Drômois et les touristes

Au total, plus 2500 actions de contrôle ont été menées, tous services confondus dans le cadre de l'OIV depuis le début de l'été, soit plus de 40 par jour. Aucune anomalie significative ou dysfonctionnement n'a été constaté. A cela s'ajoutent évidemment les contrôles, notamment routiers, conduits par les forces de l'ordre.

- **La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)**

La DDCS exerce une mission de protection des mineurs, des adultes handicapés et veille à la sécurité des pratiques sportives notamment touristiques.

A ce titre, elle assure un contrôle et un suivi des accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement et des établissements d'activités physiques et sportives et les vacances pour adultes handicapés organisées. Ces contrôles sont renforcés lors de la période estivale et l'OIV, du fait de l'augmentation de ces activités et des opérations conjointes avec d'autres services sont organisées.

Pour l'été 2019, les opérations de contrôle ont porté en priorité sur :

- Les séjours avec hébergement : 877 séjours se sont déroulés dans le département de la Drôme ;
- Les séjours dirigés par des directeurs/trices en cours de formation BAFD – Brevet d'aptitude aux Fonctions de Directeur (ou en cours de formation d'un diplôme considéré comme équivalent BAFD) ;
- Les organisateurs dont les séjours doivent faire l'objet d'améliorations sur divers plans (approfondissement et/ou redéfinition du projet pédagogique, mise à jour et suivi des documents administratifs liés à la déclaration des séjours, meilleure organisation administrative et vigilance sur l'adéquation tranches d'âge/proposition d'activités).

Principaux résultats :

> Les accueils collectifs de mineurs : 44 contrôles réalisés.

Aucune anomalie majeure pouvant entraîner une fermeture de centre, une interruption de séjour ou une interdiction d'exercice au cours de la saison estivale n'a été constatée. Ont été relevées quelques anomalies administratives, fréquentes chaque été : manque de copies de diplômes ou de documents relatifs aux vaccinations obligatoires. Ces manquements sont rapidement corrigés grâce à la transmission des documents par voie dématérialisée (mail, internet).

> Les établissements d'activités physiques et sportives : 79 établissements et 124 éducateurs ont été contrôlés, pour 1 563 éducateurs sportifs professionnels et près de 3 200 établissements d'activités physiques et sportives déclarés en Drôme

Aucun accident dit "grave" n'a été repéré ou déclaré dans la Drôme. Les contrôles s'accompagnent généralement d'observations ou de rappels de réglementation (affichage, prérogatives et renouvellement des déclarations des éducateurs), aucun contrôle n'a nécessité de mesure administrative.

> Les séjours de vacances adaptées organisées pour adultes handicapés : 12 contrôles réalisés

83 séjours ont été déclarés à la DDCS concernant près de 820 personnes accueillies sur la période estivale pour 827 vacanciers. Pour cet été, 12 contrôles ont été réalisés.

- **La Direction départementale de la protection des populations**

Dans les établissements d'hébergement de plein air (campings, mobil-homes, roulotte...) seront contrôlés l'affichage des prix, la remise de notes, l'hygiène, la sécurité du matériel éventuellement loué. La sécurité des aires de jeux fait l'objet d'une attention particulière.

La DDPP veillera à l'information sur les prix, à l'absence de pratique commerciale trompeuse, et au respect des exigences réglementaires de sécurité (notamment pour les équipements de protection individuelle). Pour ce dernier point, les contrôles sont effectués en collaboration avec la DDCS.

Sont également contrôlés des marchés, des stands de vente de fruits et légumes en bord de route,...

Principaux résultats :

> Service sécurité sanitaire de SA : près de 100 inspections effectuées dont 49 restaurants commerciaux (rapides et traditionnels).

> Service concurrence, consommation et répression des fraudes : 241 contrôles dans 209 établissements.

> Service santé et protection animales : 20 inspections de centre équestres.

- **L'unité départementale Drôme de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)**

Les services de l'UD Drôme de la Direccte, et en particulier les services de l'inspection du travail, ont poursuivi comme axes de travail dans leurs contrôles le travail illégal, les conditions de travail des salariés, la durée du travail et la rémunération.

Principaux résultats :

En 2019, plus de 266 contrôles ont eu lieu sur la période estivale et ont porté sur les conditions d'emploi, de rémunération et de travail (examen des contrats de travail saisonniers, de la durée du travail et de la rémunération).

En 2019, sur le secteur agricole, plus de 47 contrôles des services de l'inspection du travail ont permis d'effectuer des contrôles relatifs aux conditions d'emploi des travailleurs, à la durée du travail ou à la situation des salariés détachés.

- **L'Agence Régionale de Santé (ARS)**

Surveillance de la qualité des eaux de baignade

Comme chaque année, les agents de l'ARS ont veillé à la qualité des eaux de baignade au moyen d'analyses régulières d'échantillons d'eau.

L'ARS effectuera également un contrôle sanitaire de l'eau des piscines du département, au sein des établissements publics et privés destinés au public.

Principaux résultats :

> Surveillance des eaux de baignade (contrôle sanitaire des sites de baignade via des prélèvements analysés par des laboratoires agréés par le ministère de la Santé) : la surveillance de la qualité sanitaire des eaux de baignade concerne les sites de baignade qui sont déclarés par les collectivités comme recevant du public, soit 26 sites en Drôme et 3 sites d'activités nautiques. 120 prélèvements environ réalisés.

> Contrôle des piscines recevant du public : 368 bassins, près de 1400 prélèvements et analyses.

Lutte anti-vectorielle (LAV)

Chaque année du 1er mai au 30 novembre, le dispositif de lutte contre le « moustique tigre » et de surveillance des arboviroses (chikungunya, dengue, zika) en métropole est activé par le Ministère de la santé. L'arrêté préfectoral du 30/04/2019 organise cette lutte dans le département de la Drôme. Les particuliers et référents communaux LAV doivent signaler la présence de ce moustique sur le site national <https://signalement-moustique-anses.fr> pour permettre à l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication d'intervenir. En Drôme, ce sont 38 communes qui sont actuellement considérées comme colonisées et potentiellement 12 de plus à la fin de la saison 2019.

Portail de signalement du moustique tigre :

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Lutte contre les pollens d'ambrosies

Un nouvel arrêté préfectoral relatif aux modalités de lutte contre les espèces d'Ambrosie dans le département de la Drôme a été signé le 5 juillet 2019 et diffusé à l'ensemble des partenaires concernés. Début août 2019, 813 signalements ont été enregistrés sur la plateforme de signalement de l'ambrosie pour le département de la Drôme.

Portail de signalement : <http://www.signalement-ambrosie.fr/>

A ce jour, le risque allergique lié à l'exposition aux pollens est élevé (niveau 4/5).

- **Forces de l'ordre : la Gendarmerie et la Police Nationale**

Une des actions principales des forces de l'ordre dans le cadre de l'OIV est l'Opération tranquillité vacances (OTV). Cette opération consiste à orienter les patrouilles de jour comme de nuit dans les centres-villes, les zones pavillonnaires et les grands ensembles, autour des commerces et des habitations isolées momentanément inoccupés. Tout en proposant des conseils aux particuliers, les forces de l'ordre s'engagent à surveiller gratuitement le domicile des personnes qui en manifestent le souhait, lors de leurs rondes quotidiennes.

A cela s'ajoute le dispositif « participation citoyenne » qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la Sécurité du Quotidien. Ce dernier vise à favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population ainsi qu'à développer, auprès de cette dernière, une culture de la prévention de la délinquance. Ce protocole est signé par le préfet, le maire de la commune concernée et la gendarmerie ou la police. En Drôme, 60 protocoles sont actuellement en vigueur, concernant 34 communes, représentants et 122 quartiers.

Une dizaine de contrôles ont également été menés dans le cadre du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF).

Dans le cadre du plan VIGIPIRATE, qui a pour but de renforcer la surveillance des lieux publics, sont également mises en place :

- la sécurisation des lieux de culte assurée par les forces militaires du dispositif Sentinelle ;
- la sécurisation des grands événements (Tour de France, festivités à Valence, Montélimar,...) par les forces de l'ordre.

En outre, l'action de la Police nationale, en application de la loi relative à la lutte contre les rodéos motorisés du 3 août 2018, a donné des résultats : les auteurs de plus de 20 faits de rodéos ont été identifiés et placés en garde à vue.

Par ailleurs, la Gendarmerie a effectué environ 50 contrôles via sa Brigade Fluviale (bateaux de

plaisance et de commerce, pêcheurs à pieds, jet-skis,...) et sa cellule de lutte contre le travail illégal et les fraudes.

Nouveauté 2019 : dans le cadre du plan ALARME, les services de gendarmerie, dès son déclenchement, ont comme rôle prégnant l'alerte, la gestion des flux et la prévention comme la répression des infractions en milieu forestier. Les services sont déclinés de manière préventive, en coordination avec les sapeurs pompiers DFCI (défense de la forêt contre les incendies), l'ONF et l'ONCFS, sur les secteurs désignés par le déclenchement du plan afin de rappeler les interdictions d'accès suite à l'application des arrêtés mis en œuvre par la préfecture, de faire appliquer la réglementation relative à l'emploi du feu avec les services mentionnés supra, assurer le relevé systématique des infractions, des plaques d'immatriculation et des identités des personnes se situant en zones non autorisées.

En cas de déclenchement d'incendies, les unités doivent d'initiative prendre attache avec les sapeurs-pompiers afin de faciliter la diffusion de l'alerte en mesure d'évacuer des sites (campings, colonies, public...) dans les périmètres impactés.

En complément, les forces de l'ordre ont mené tout au long de l'été des contrôles routiers afin de sécuriser les déplacements des touristes et des Drômois, sur les axes principaux comme secondaires. Cette mobilisation constante produit des résultats concrets. En 2019, le bilan du département au 15 septembre est de 25 personnes tuées (le département comptait en 2018 à la même date 31 personnes tuées).